Le Beausset

BAUSSETENSIUM ADVOCATA

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION N°1

7.2. Servitudes d'Utilité Publique

7.2.1. Plan

7.2.2. Liste

7.2.3. PPR Mouvements de terrain

PLU approuvé le 21/08/2012
Mise à jour le 12/09/2016
Modification n°1 approuvée le 10/10/2016
Modification n°2 approuvée le 31/01/2019

Révision n°1 du PLU prescrite le 04/06/2015
Révision n°1 du PLU arrêtée le : 07/09/2023

CITADIA CONSEIL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU VAR

Commune

LE BEAUSSET

83016

Liste des servitudes

LE BEAUSSET

A2 Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation

Articles L.152-3 à L.152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2°)

Canalisations souterraines d'irrigation de la Société du Canal de Provence

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Décret 15/05/1963

Réseau de Sainte Anne d'Evenos

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Acte : Non renseigné

Conduite d'eau traitée

Services communaux

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Non renseigné

Galerie le Beausset

Gestionnaire à déterminer

Acte : Non renseigné

AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

Monument historique inscrit : Chapelle Notre Dame de Beauvoir

Unité Départementalel de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Décret 20/02/1970

AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Articles L. 1321-2, L. 1321-2-1 et R. 1321-6 et suivants du code de la santé publique (eaux potables) - articles L 1322-3 à 1322-13 et R. 1322-17 et suivants du code de la santé publique (eaux minérales) - (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du cod

Périmètre de protection de la source de Font Vive

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Non renseigné 02/04/1992

I0 Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

Articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du code de l'environnement, L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1, du code de l'urbanisme, R.122-22 et R.123-46 du code de la construction et de l'habitation.

Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures,produits chimiques

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

GRT Gaz - Pôle d'exploitation Rhône Méditerranée - DMDTT - ERTET - 33 Rue Pétrequin - BP 6407 - 69413 LYON CEDEX 06

Acte : Arrêté préfectoral 28/12/2017

I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

Articles L. 555-16 et L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement et articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - a)

Canalisation de transport de gaz Antenne Bouc Bel Air Toulon DN 250 - 67,7 bars (anciennement AUBAGNE-TOULON DN 250)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

GRT Gaz - Pôle d'exploitation Rhône Méditerranée - DMDTT - ERTET - 33 Rue Pétrequin - BP 6407 - 69413 LYON CEDEX 06

Acte : Non renseigné

I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - A - a)

Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIGNANE

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 225 kV : ENCO DE BOTTE - ESCAILLON

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur - Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)

Cimetière communal du Beausset

Services communaux Mairie du Beausset

Acte : Non renseigné

PM1 Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Articles L. 562-1 et L. 562-6 du code de l'environnement (plans de prévention des risques naturels prévisibles) et article L. 174-5 du code minier (plans de prévention des risques miniers) (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme)

Plan de prévention des risques naturels prévisibles - mouvements de terrain

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté préfectoral 29/10/1981

PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

Faisceau hertzien du centre radioélectrique de fort de Six-Fours à centre radioélectrique de Plan d'Aups Sainte Baume (830.129.04)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 08/08/1986

Faisceau hertzien du Mont Caumes aux Pennes Mirabeau

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 04/01/1974

Faisceau hertzien du Pic de Bertagne au Fort de Cepet (830.153.01)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 28/11/1994

Faisceau hertzien du centre radioélectrique de Plan d'Aups Sainte Baume à centre radioélectrique de fort de Six-Fours (830.093.04)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Section domanialité - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 10/01/2013

PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

Articles L. 45-9 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 3°)

Câble souterrain de télécommunication n° 399 MARSEILLE - TOULON

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 21/09/1978

T5 Servitude aéronautique de dégagement

Article L. 6351-1 à 6351-5 du code des transports (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 1°)

Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome du Castellet

SNIA - Pôle Nice-Corse - Aéroport de Nice - Bloc technique T 1 - CS 63092 - 06202 NICE cedex 3 (courriel : snia-urba-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Acte : Arrêté ministériel 18/09/2017

T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4°)

L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

SNIA - Pôle Nice-Corse - Aéroport de Nice - Bloc technique T 1 - CS 63092 - 06202 NICE cedex 3 (courriel : snia-urba-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Acte : Arrêté interministériel 25/07/1990